



COMMISSION TERRITORIALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Saison 2018-2019

Le 24 août 2018

Championnat « U17 » Masculins Brassage PACA Excellence Brassage Secteur 83

Ce règlement particulier annule et remplace celui du 21 août 2018

Compétition ouverte aux joueurs nés en 2002, 2003, 2004.

Brassage PACA Excellence

Formule

Constitution de 3 poules.

Poule A,B et C sur 6 journées en Aller/Retour - du WE 29/30 sept 18 au WE 1/2 déc 18.

Poule A : Conv CAVEM 2 - LA VALETTE HB - Ent CUERS PIERREFEU - HB BORMES LE LAVANDOU

Poule B : HBC BRIGNOLAIS - COUDON GAPEAU HB - HYERES OSHB - HB GARDEEN

Poule C : LA SEYNE VAR HB - BEAUSSET CASTELLET VAR HB - SANARY HB - TOULON ASCM HB

2^{ème} Phase

Les 1ers de chaque poule vont en « U17 PACA Excellence Poule Haute », les 2^{ème} de chaque poule vont en « U17 PACA Excellence Poule Basse » - 1^{ère} journée WE 12/13 janv 19.

Les 6 autres vont en « U17 Secteur 83 » (avec les 8 du championnat « Brassage Secteur 83 » - 1^{ère} journée WE 12/13 janv 19.

Brassage Secteur 83

Formule

Constitution d'une poule unique sur 10 journées en Aller/Retour - du WE 15/16 sept 18 au WE 1/2 déc 18.

Poule Unique : Conv CAVEM 3 - Conv CAD 2 - Ent du GOLFE ST TROPEZ - HBC CANTON DE FAYENCE - HBC DU LUC EN PROVENCE - HB ROCBARON VAL D'ISSOLE.

2^{ème} phase :

1^{ère} journée WE 12/13 janv 19 avec les retours des non qualifiés en « U17 PACA Excellence ».

REGLEMENT COMMUN

Tous les joueurs doivent être qualifiés au **jour de la rencontre**

- **Durée des rencontres** : 2 x 30' avec 10' de pause.
- **3 temps mort** de 1' par équipe, par match.
- **Exclusion** : 2'
- **Ballon** : taille n° 3 (58-60)
Si gymnase avec arrêté municipal interdisant la résine : taille 2.
- **Arbitrage** : géré par la CDA.
- **La table de marque** doit être tenue par un adulte licencié inscrit sur la feuille de match électronique.

➤ **Feuille de match** : la rubrique « responsable de la salle et de l'espace de compétition » doit être correctement remplie (inscription d'une personne majeure et licenciée).

➤ **Restriction de participation**

Article 95 des Règlements Généraux FFHB

7 Majeur : Un club engageant 2 équipes dans une même compétition doit fournir à la CTOC 83 la liste de 7 joueurs qui ne pourront évoluer qu'en équipe première (sous-entendu la plus performante).

La CTOC Secteur 83 se réserve le droit de modifier cette liste à l'issue de la 3^o journée de la compétition s'il n'y a pas concordance avec la liste déposée.

SANCTION : match perdu par pénalité.

Toutes demandes de report de rencontre et d'inversion (dans Gest'Hand), doivent être effectuées dans les règles. Aucun accord téléphonique ne sera toléré. Privilégier l'inversion avant le report.

Ce document doit être remis aux responsables d'équipes.

La CTOC Secteur 83 se réserve le droit de modifier le présent règlement.

CTOC Secteur 83

